

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gestion adaptative : la douche froide pour les chasseurs !

27 août 2019 à Issy-les-Moulineaux

Le Conseil d'Etat vient de récuser une nouvelle fois la gestion adaptative des espèces, proposée et souhaitée par les chasseurs en annulant l'arrêté du Ministère de l'Ecologie qui autorisait le prélèvement de 6 000 Courlis cendré depuis le 3 août.

La Ligue de Protection des Oiseaux, comme à son habitude et dans sa logique idéologique d'interdire la chasse, a attaqué cette décision dès la publication de l'arrêté.

Il est important de rappeler que les chasseurs prélevaient jusqu'à l'année dernière environ 10 000 oiseaux sur le DPM, et que la proposition de baisser à 6 000 répondait parfaitement aux demandes de la commission européenne, tout en sachant que rien n'ai fait pour améliorer les habitats et les lieux de reproduction de cette espèce sensible. Encore une fois, l'Europe et le Conseil d'Etat ne voient pas plus loin que le bout de leur nez, ne parlant que de la chasse comme variable d'ajustement, ce qui est ridicule à l'échelle de l'aire de répartition de cet oiseau et au vue de ces nombreux problèmes.

La frange ultra protectionniste des scientifiques membres du comité de gestion adaptative avait émis un avis défavorable à cette chasse sous prétexte d'absence de données sur l'espèce et notamment des données de prélèvements, alors que les chasseurs avaient transmis celles-ci de longue date au Ministère de l'Ecologie.

La Ministre Emmanuelle Wargon reconnaissant cet argument comme fallacieux avait pris la décision d'ouvrir la chasse sur un quota restreint s'appuyant notamment sur deux rapports dont un de l'ONCFS lui-même, indiquant qu'un prélèvement durable serait au moins de l'ordre de 4,5 fois supérieur au prélèvement actuel.

De plus, la FNC a développé une application smartphone unique au monde pour la saisie des prélèvements en temps réel. Les chasseurs, dont certains peu familiarisés avec les nouvelles technologies, se sont mobilisés pour acquérir un smartphone et utiliser cette application. A la demande de la Ministre, les fédérations des chasseurs ont organisé la collecte d'ailes des oiseaux prélevés. Tous ces efforts sont balayés une nouvelle fois par une décision arbitraire, sur de faux arguments.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alors que la gestion adaptative est une réussite co-partagée entre chasseurs et écologistes aux Etats-Unis ou au Canada, elle est dès son année de mise en place mise à mal par les pseudos écologistes suivis comme trop souvent par le Conseil d'Etat.

La main tendue de la chasse française pour ouvrir une nouvelle aire de la gestion des espèces n'a pas été acceptée. Même un engagement ministériel de bon sens ne vaut plus rien devant le conseil d'Etat ! Dans ce cas la FNC demande la suspension immédiate des négociations autour de la gestion adaptative tant que des bases saines n'auront pas été trouvées. La FNC demande également à la Ministre de la transition écologique de trouver une solution pour la chasse du courlis cendré dans les plus brefs délais.

